



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique régionale d'EPS

Affaire suivie par :
Lionel AMATTE
Tél : 0611550966
Mél : lionel.amatte@ac-aix-marseille.fr
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-provence cedex 01

Aix-en-provence, le 06 septembre 2023

A
Mme, Mr le chef d'établissement
Des collèges, Lycées et Lycées professionnels de
l'enseignement public

Mme, Mr le directeur
Des collèges, Lycées et Lycées professionnels des
établissements de l'enseignement privé sous contrat

Objet : Billetterie JOP 2024 – Programme « Ma classe au Jeux »

Dans le cadre du programme de la billetterie populaire, 193 400 billets pour les jeux paralympiques (28 août au 8 septembre 2024) sont réservés aux écoles et aux établissements scolaires du second degré qui en feront la demande et qui proposeront un projet éducatif en lien avec les jeux olympiques et paralympiques. Les écoles et établissements retenus bénéficieront d'un ou plusieurs lots de 34 billets, qui correspondent à un groupe de 30 élèves et 4 adultes, afin d'assister à une session lors des jeux paralympiques.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé début juin 2023 auprès de l'ensemble des écoles et établissements via [la plateforme Démarches simplifiées](#). Il permet de recenser l'ensemble des vœux pour toute la période ouverte (2 au 6 septembre 2024), sans distinguer les sessions et les sports, et d'anticiper les déplacements des groupes à partir des gares les plus proches.

Rappel des conditions d'éligibilité des écoles et des établissements

Sont concernés par le programme de la billetterie scolaire tous les élèves de toutes les écoles et tous les établissements du second degré publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, ainsi que ceux des établissements relevant du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Sont exclus du programme les élèves inscrits en 2023-2024 dans une classe dite de transition, en raison du changement de leur lieu d'inscription à la rentrée suivante : CM2, troisième et terminale.

Le 15 septembre à minuit la plateforme fermera et aucune nouvelle inscription ne pourra être reçue.

Points d'attention

- Développer son projet pédagogique

L'ensemble des actions de célébration de cette année Olympique et Paralympique doit permettre aux élèves, d'une part, de mieux connaître les Jeux olympiques et paralympiques, et de s'approprier les valeurs et l'histoire dont ils sont porteurs ; d'autre part, de développer leur pratique physique et sportive régulière. C'est en effet par ces deux leviers qu'ils pourront pleinement partager, avec l'ensemble de notre pays, l'expérience des Jeux. Pour cela 4 Appels à Manifestation d'Intérêt sont proposés dans le programme « Ma classe aux Jeux » pour engager les établissements :

- le Dicosport : cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) permet aux élèves de construire des connaissances relatives aux champions et aux sports inscrits aux programmes des Jeux de 1924 à 2024. Il s'agit de faire une courte présentation orale du sportif ou du sport choisi et de nourrir cette présentation d'images et d'un texte en sous-titrage. D'une durée maximum de 30 secondes, les présentations seront diffusées et partagées via la chaîne thématique Génération2024 hébergée sur la page PodEduc. Pour bénéficier de billets, une classe devra présenter au moins deux champions (un homme et une femme) ou un champion (homme ou femme) et un sport (olympique ou paralympique) ;

- l'intégrathlon : dans la continuité de l'année 2023, qui a porté le thème de l'inclusion dans le sport scolaire, les écoles et établissements pourront organiser une journée qui met en avant le sport partagé, les pratiques sportives en situation de handicap et les parasports. La présentation d'un court reportage dans un format numérique et d'une durée de deux minutes permettra de sélectionner les projets les plus méritants ;

- 2024 : le monde, le sport et les arts en partage : les élèves sont invités à réaliser une œuvre collective qui respecte les consignes suivantes : utiliser toute forme de support (objets de récupération, support mural, toile, tissus, articles de sports, etc.), adresser un message de bienvenue à l'un des 206 pays en lien avec un des sports des programmes olympique ou paralympique, faire rayonner les valeurs de l'olympisme et du paralympisme, associer à l'œuvre un titre et un texte de présentation de 10 à 15 lignes. 24 œuvres seront sélectionnées par un jury national et recevront des billets pour les Jeux paralympiques ;

- la grande collecte des archives du monde du sport : adressé aux classes de 4e, ce concours a pour objet de réaliser un projet autour de documents en lien avec le sport et son histoire qui auront été collectés par les élèves. Les élèves sont invités à enquêter auprès de leur famille ou dans leur entourage pour recueillir des documents ou des témoignages. Ils réaliseront un projet sous un format libre (journal, bande dessinée, exposition, maquette, jeu, film, expression artistique, etc.), qui pourra se conclure, si les élèves le souhaitent et en accord avec le service d'archives territorial, par un don à ce service des documents qu'ils auront collectés à l'occasion du concours.

- **Se déplacer vers les Jeux**

Organisé sous le régime général des sorties et voyages scolaires, le dispositif « ma classe aux jeux » nécessite une forte anticipation en matière de transport et d'hébergement. Devant les mesures de sécurité qui interdiront la circulation des véhicules dans certains périmètres parisiens et tout particulièrement au plus près des sites, le recours aux déplacements en train est vivement recommandé. Des discussions en cours entre l'Etat et la SNCF devraient permettre de bénéficier de tarifications spécifiques et très avantageuses sur les billets de train.

- **Financer son action**

Les écoles et les établissements scolaires sont invités à prendre dès que possible l'attache des collectivités pour envisager des possibilités de financement, en particulier dans les collectivités « Terres de jeux ».

La Trousse à projets peut également être utilisée par les équipes d'école ou d'établissement dans le cadre de la mobilisation d'un financement participatif.

- **Construire un projet singulier et solidaire**

Pour les groupes les plus contraints par les horaires des sessions et des transports, un jumelage avec une école ou un établissement francilien pourrait être envisagé afin de faciliter l'hébergement des élèves et de leurs accompagnateurs. Dès lors, ces groupes seront traités en binôme pour les allocations de billets.

Nous vous remercions de l'attention que vous pourrez porter à cette information.

L'inspection pédagogique régionale reste à votre disposition si besoin.

Lionel AMATTE

